

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONTIGNY

Tél.: 03 86 47 42 87 Fax: 03 86 47 43 55 Séance du 12 juillet 2022 20h à la mairie

<u>Présents</u>: Gilles CORNAT - Pauline DEGRYSE - Laëtitia DELAGNEAU - Sandrine DOMICE- Adrien LAMARE – Thierry MEYER – Cédric CHERRIER – Thomas ESTEVE- Ludovic De Cuyper (arrivé à 20h16) - Marion GAGNEPAIN

<u>Absents excusés</u>: Perrine HELL (Pouvoir à Marion Gagnepain) – Emmanuel Maufroy (Pouvoir à

Laëtitia Delagneau)

Absente non excusée: Julie Loffroy

Président de séance : Cédric Cherrier, premier adjoint

**Secrétaire de séance** : Marion Gagnepain

## Ordre du jour

- ❖ Vente du bâtiment de la Prélature : Lettre d'intention
- Convention avec l'Association Renouer
- Orgue : Situation sur le financement
- Assainissement Convention 3CVT
- Divers

\*\*\*\*\*\*\*\*

# Vente du bâtiment de la Prélature

Conformément à la réunion tenue le 28 juin entre la Municipalité et la Fondation Schneider, la commune s'engage à transmettre une lettre d'intention à la Fondation Schneider pour l'informer de la mise en vente des bâtiments précisés ci-dessous :

- la mise en vente de la parcelle 140 hors « Maison de la forêt »
- la mise en vente de la parcelle 142 hors « La porte » qui garantit l'accès à l'Abbatiale

La municipalité s'adressera au cabinet C. G. B. G. conseiller juridique pour la rédaction de ce courrier.

Cédric Cherrier propose un conseil extra-ordinaire fin juillet pour une re-lecture et une délibération du conseil avant l'envoi définitif à la Fondation Schneider.

Le conseil valide à la majorité la rédaction d'une lettre d'intention pour la mise en vente d'une partie des bâtiments de la prélature.

```
Pour (10) Contre (1) Abstention (0)
```

A noter l'absence de Ludovic de Cuyper pour ce vote

# **Convention avec l'Association Renouer**

Il est rappelé que la convention signée par monsieur le maire en janvier 2022 entre la commune et l'association d'insertion Renouer ne correspond pas aux attentes du conseil municipal tenu le 11 octobre 2021 (cf compte-rendu).

Il était attendu d'une part un loyer d'occupation et d'autre part une prise en charge d'une partie des travaux nécessaires à l'installation de l'association dans les locaux techniques de la commune.

A ce jour, la convention propose de « compenser un loyer hypothétique de 250€ mensuel en heures mensuelles d'intervention sur le domaine communal soit 15 heures de prestations en espaces verts et entretien »

Thomas Esteve demande le nombre d'heures de compensation comptabilisées à ce jour. Cédric Cherrier informe que l'association Renouer a transmis dernièrement un tableau d'heures, non validé par la commune sur lequel des interventions apparaissent mensuellement. Aucune demande effective de la commune n'a été prononcée pour ces interventions. Le conseil déplore un manque de clarté et regrette l'absence de moyen de contrôle.

Il est également rappelé le vol d'une clé communale, confiée à un coordinateur de l'association et d'un cambriolage (sans effraction) d'une partie du parc de matériels de l'association ainsi que leur camion. Une enquête est en cours. La commune demandera la prise en charge du changement de l'ensemble des canons de serrure communaux à l'association Renouer.

Enfin, il est constaté que des travaux ont démarré à l'initiative de l'association dans le local communal sans accord préalable de la commune.

Cédric Cherrier propose une dénonciation de cette présente convention à effet immédiat avec la mise en place d'une nouvelle convention qui précisera les termes suivants :

- Montant d'un loyer d'occupation
- Définition des travaux à envisager et définition de leur prise en charge

La commune s'adressera à son conseil juridique pour rédiger cette nouvelle convention.

Le conseil à la majorité approuve une dénonciation de la convention actuelle

Pour (11) Contre (0) Abstention (0) A noter l'absence de vote de Ludovic de Cuyper

## Orgue: Situation sur le financement

Marion Gagnepain rappelle le projet de restauration de l'orgue dont l'ordre de service a été engagé en avril 2021.

Elle présente un tableau de gestion du financement de cette restauration (détails en annexe), précisant la prise en compte des données réelles et fiables dont dispose la commune à ce jour :

- Rappel des dépenses déjà engagées pour une première remise en état en 2015 :
   29 337.84 € TTC
- Rappel du coût total de la nouvelle restauration : 640 587.14 € HT
- Rappel du total des subventions : 542 969 € HT
- Rappel du reste à charge pour la commune : 126 071.65 €

Elle ajoute une précision sur des travaux (devis en cours, montants réels inconnus à ce jour), nécessitant des échafaudages (hauteur totale 19 mètres) :

- Remise en état du vitrail
- Nettoyage de la tribune
- Remise en état du sol de la tribune à cause d'une détérioration « sauvage »

Ces travaux n'ont pas été inclus dans le budget primitif. Une rencontre avec le maitre d'œuvre M Brottier, un représentant de la DRAC, M Jacquet, et le directeur de l'UDAP Yonne, M Briant a permis d'apporter des précisions techniques sur les besoins d'intervenir avant le retour de l'instrument, prévu à l'automne 2023.

Thomas Esteve précise que les travaux de première remise en état en 2015 n'ont pas été effectués correctement et ont nécessité le recours à la justice. Il prétend également que la commune n'a pas effectué les demandes de subventions dans les temps en 2015. Marion Gagnepain s'appuie sur les conclusions du maitre d'œuvre et du service juridique pour étayer son argumentaire (remise en état conforme aux attentes du maitre d'œuvre), la subvention a été remboursée car le procès a donné raison au facteur d'orgue. Elle rappelle que la somme dépensée par la commune, exposée sur le tableau est bien réelle. L'objectif de la présentation lors de ce conseil est d'établir une situation des dépenses relatives à l'orgue pour la commune. Elle propose à Thomas Esteve de lui présenter les documents de 2015 ultérieurement.

La commune reste en attente d'un retour des services de la présidente de région au sujet d'une aide exceptionnelle pour laquelle cette dernière s'était engagée en 2021. Sa faisabilité et son montant sont à ce jour inconnus.

Adrien Lamare propose que l'association « Orgue à Pontigny » participe au financement de restauration. A ce jour, l'association n'a pas tenu ses engagements.

Par ailleurs, une présentation de la trésorerie au 11 juillet atteste d'une difficulté certaine à mener ce projet à bien. En 2021, la commune n'avait déjà pas la capacité financière pour porter ce projet conséquent. Cet état de la situation confirme à l'assemblée une difficulté financière importante pour la commune. Les recettes de la commune ne sont pas suffisantes pour pallier à la fois les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

## Assainissement - Convention 3CVT

La 3CVT souhaite établir une convention pour le schéma directeur d'assainissement avec la commune.

Cédric Cherrier propose au vote cette proposition de convention pour la partie pluviale de Pontigny.

Le conseil demande à prendre connaissance de cette proposition avant un engagement. Elle leur sera donc transmise.

Le vote est ajourné et sera proposé au prochain conseil municipal.

### **Divers**

- Accueil de Kévin Robert, agent technique communal, le 1<sup>er</sup> juillet 2022 sur un poste à temps partiel. Les jours travaillés sont les lundi/ mercredi/ vendredi. Kévin détient des compétences en maçonnerie, couverture et travaux paysagers qui seront complémentaires aux compétences de Christophe Mauplot.
- Travaux de réparation de la charpente de l'abbatiale. Cédric Cherrier rencontrera l'entreprise Dulion courant juillet afin d'établir un programme d'intervention. Un démarrage des travaux est envisagé en septembre 2022.
- Une commission budget est programmée le 5 septembre. Rappel de la nécessité de travailler le budget primitif avec des données réelles (dépenses recettes)
- Les travaux de sécurisation de la toiture de la mairie ont été effectués par l'entreprise Ferrari.

Les travaux de remise en état sont à envisager urgemment (toitures mairie + école). Ludovic de Cuyper remarque que les renforts des filets de sécurisation ont été directement fixés dans les pierres de tailles. Plusieurs voix confirment cet état de fait. Quelles seront les conséquences pour le bâtiment après le retrait des fers ?

Thierry Meyer propose de faire constater le résultat des travaux par un expert. Cédric Cherrier indique qu'il animera une commission travaux en septembre.

- Démarrage du marché hebdomadaire le dimanche 3 juillet. Actuellement une maraichère et un fromager exposent sous la halle. Les premières éditions sont

satisfaisantes, reste à développer l'offre. Cédric Cherrier souhaite que la commune investisse dans une banderole d'annonce pour le marché.

Adrien Lamare et Thierry Meyer se partageront la mission d'ouvrir l'armoire « électricité » les dimanches d'août. Si le marché perdure, une régie sera mise en place pour le bon déroulement de celui-ci. Le marché sera maintenu lors d'événements sous la Halle ; les exposants apporteront des barnums à ces occasions. Les associations sont informées.

- La boulangerie du village annonce l'ouverture de son fournil le jeudi 21 juillet à 6h30.
- Un propriétaire de « food truck » a contacté la mairie pour connaître les prestations déjà proposées le soir dans le village et envisager une demande de droit de place. Ludovic De Cuyper se chargera de le contacter dans la semaine pour avoir plus de précisions sur sa demande.
- Des travaux sont prévus dans la rue de Roncenay (réparation d'une buse). Kévin Robert pourra prendre en charge cette réparation.
- Le projet du « jardin d'Edmonde » a été présenté à l'UDAP. Les services s'opposent à une aire de pique-nique. Il sera nécessaire d'échanger de nouveau avec l'ABF pour exposer clairement le projet.
  - Thierry Meyer présente un « plan de sauvegarde des essences fruitières » porté par le CRBFC qui pourrait permettre la mise en place du jardin. Un projet est à définir avec la société des horticulteurs de l'Yonne et la Société fruitière de l'Yonne sur l'implantation d'essences locales et fruitières. La Région soutient les projets à travers des subventions allouées lors de l'achat des arbres. Dans cette optique, les achats et l'implantation seraient encadrés par des professionnels et l'entretien par la commune.
- Dans le cadre du Plan de sauvegarde Communal, il est nécessaire d'investir dans un porte-voix et des chasubles de sécurité. Thierry Meyer et Gilles Cornat vont se renseigner sur les différentes offres.
- Cédric Cherrier propose l'achat d'un ordinateur disponible en mairie pour l'équipe municipale et d'un écran de projection.

Il informe également de l'achat de matériels de maçonnerie pour équiper le nouvel agent technique communal.

- Adrien Lamare s'interroge sur la possibilité pour la commune d'intervenir sur l'éclairage public sans recourir aux services d'Eiffage. Il déclare détenir une habilitation électrique personnelle. Il s'agit de se renseigner sur les droits et champs d'interventions avec cette habilitation.
- Sandrine Cielen, secrétaire, s'occupe de la gestion du cimetière. Elle souhaite proposer à un conseiller de devenir référent avec elle pour faciliter les démarches administratives (concessions, fin de droit...). Thomas Esteve affirme que le rôle incombe au maire ou à un adjoint. Marion Gagnepain précise que Sandrine Cielen s'est renseignée et qu'un conseiller est habilité à signer certains actes, ceux pour lesquels elle émet cette demande. Marion Gagnepain informe que les conseillers intéressés peuvent se rapprocher de la secrétaire pour plus de détails.

 Une équipe du château de Meaulnes demande l'autorisation d'exposer une affiche (3m\*1m) dans le village afin de communiquer sur un évènement culturel à venir. Marion Gagnepain les contactera.

### La parole est donnée au public :

Sylvain Quoirin, vice-président de l'association « Orgue à Pontigny » déclare qu'il manque la participation de l'association sur le tableau présenté, précisant toutefois qu'il ne peut revenir sur les chiffres exposés.

Marion Gagnepain précise qu'elle a réalisé ce tableau avec des éléments factuels, fiables et actés. Cédric Cherrier précise que la commune est dans l'attente du versement du don de la part de l'association.

Marion Gagnepain profite pour rappeler la teneur des échanges de la rencontre du 4 avril durant laquelle l'association s'était engagée auprès de la commune à lui verser la somme de 35000 euros sous forme de don. A l'issue de cette rencontre et conformément au protocole entendu entre l'association et la commune, Marion Gagnepain avait transmis des factures acquittées (non pris en charge par les subventions) permettant de justifier du besoin immédiat de ce versement. Elle rappelle que les représentants de l'association se sont toujours engagés à verser ce don en relai des subventions allouées.

Le 10 avril, la commune recevait un courrier de la part du bureau de l'association qui remettait finalement en cause le montant du don. A ce jour, Marion Gagnepain reste en attente d'une réponse aux deux courriels envoyés au président de l'association dont l'objet était de comprendre ce changement de décision interne à l'association.

Sylvain Quoirin déclare que l'association donnera « bien plus que 35000 euros », Marion Gagnepain lui rappelle le besoin immédiat et l'interroge sur la raison d'un décalage dans le temps du versement de ce don et l'invite à procéder au virement rapidement. Sylvain Quoirin explique que d'un point de vue comptable, le trésorier doit se plier aux règles du versement des subventions. Adrien Lamare intervient en rappelant que la participation se présente bien sous forme de don, à ne pas confondre donc avec les subventions.

Cédric Cherrier clôt la discussion et demande à Sylvain Quoirin de bien vouloir effectuer les démarches pour remettre le don dans la semaine.

Marie-France Raguet réitère sa demande de voir se développer les transports en commun et compte sur les élus locaux pour porter sa voix. Elle demande une meilleure communication sur cette offre de service.

Marion Gagnepain lui rappelle que la commune communique sur les offres de transports sur le bulletin municipal, les panneaux d'affichage et le site internet. Elle précise que les transports « MOBIGO » relèvent de la compétence de la Région. Elle l'invite à faire part de son besoin de mobilité également à la communauté de Communes qui doit certainement recenser les besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Cédric CHERRIER remercie l'assistance et clos la séance à 21H39.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : fin juillet

.